

ATTESTATION DE PARUTION

Cette attestation vous est adressée sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure. Médialex peut être amené à vous adresser une attestation de parution modifiée après vérification de vos données saisies (modification de date de parution, de journal en cas d'habilitation partielle mal renseignée, de périodicité du journal ...).

De la part de : Charlène Gaillard
Identifiant annonce : 22267777 / Zone 20
Numéro d'ordre : 7401142201

Rennes,
Le 25/03/2025

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée David SHAPIRO, déclarons avoir reçu ce jour par voie électronique de :

COMMUNE THEIX - NOYALO COMMUNE NOUVELLE

le texte d'annonce légale ci-dessous :

Theix THEIX
NOYALO
Noyal

**MODIFICATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME DE THEIX N°8-AVIS
D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Par arrêté du 17 mars 2025, M. le maire de Theix-Noyal a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n° 8 du plan local d'urbanisme (PLU) de Theix.

La modification du plan local d'urbanisme de Theix a été prescrite pour permettre :

- d'adapter l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°4 – Secteur de renouvellement urbain, rue des Sports
- d'ajuster le règlement graphique afin de proposer un sous zonage unique pour ce secteur avec ses propres règles tout en réduisant le périmètre afin de restituer une partie à la zone naturelle (correspondant à une zone humide)
- d'ajuster le règlement graphique et écrit dans sa désignation en cohérence avec les futurs projets d'aménagement prévus rue des Sports.

Le dossier d'enquête publique est constitué de la notice de présentation du projet de modification, des pièces modifiées du PLU (orientation d'aménagement et règlement écrit et graphique), de la demande d'avis conforme à l'autorité environnementale dans le cadre de l'examen au cas par cas ad hoc, des actes de procédure,

les avis exprimés par les personnes publiques associées et la décision de la mission régionale d'autorité environnementale de Bretagne.

L'autorité responsable du projet de modification n°8 du PLU est le maire de la commune de Theix- Noyal

Le siège de l'enquête publique est situé

Place du Général de Gaulle –

CS 70050

56450 THEIX- NOYALO

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de la Commune de Theix- Noyal à l'adresse indiquée ci-dessus ou par mail aux adresses suivantes : a.plantard@theix-noyalo.fr
Madame Claudine LAINE-DELURIER a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le président du tribunal administratif.

L'enquête publique se déroulera du 15 avril 2025 à 9h00 au 16 mai 2025 à 17h00 à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier en version papier et sur un poste informatique en mairie de Theix- Noyal (56450), Place du Général de Gaulle – CS 70050 – aux jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 et le jeudi, en continu, de 8 h 30 à 17 h 30.

L'ensemble des pièces du dossier ainsi qu'un registre numérique seront également accessibles pendant toute la durée de l'enquête publique sur le site internet l'adresse <https://www.registre-dematerialise.fr/6154> et également accessible depuis le site de la commune à l'adresse: <https://www.theix-noyalo.fr/>

La commissaire enquêtrice se tiendra à disposition du public, pour recueillir les observations, les jours suivants :

- Mardi 15 avril 2025- de 9h00 à 12h00
- Vendredi 25 avril 2025- de 14h00 à 17h00
- Vendredi 16 mai 2025 – de 14h00 à 17h00

Chacun pourra également transmettre ses observations à Madame la commissaire enquêtrice

- sur le registre papier mis à disposition en mairie de Theix- Noyal, Place du Général de Gaulle ;
- sur le registre dématérialisé ouvert à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6154> ;
- par voie postale à l'adresse suivante : Place du Général de Gaulle – CS 70050- 56450 THEIX-NOYALO.
- par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-6154@registre-dematerialise.fr

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête (et les documents annexés) sera transmis à la commissaire enquêtrice et clos par elle. Celle-ci disposera d'un délai de 30 jours à compter de la fin de l'enquête pour remettre au maire son rapport relatant le déroulement de l'enquête

et ses conclusions motivées précisant si elles sont favorables ou défavorables.
A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la commune

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Cette annonce d'enquête publique 1er avis paraîtra :

Date	Support	Département
Le 29 mars 2025	Le Telegramme (support papier)	56 - MORBIHAN
Date	Support	Département
Le 28 mars 2025	Ouest-France (support papier)	56 - MORBIHAN

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex